

Belmont, le 24 mars 2023

**Préavis No 03/2023
au Conseil communal**

COMPTES 2022

TABLE DES MATIERES

1	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITÉ	3
2	PRÉAMBULE.....	5
2.1	Éléments particuliers.....	5
2.1.1	Conflit entre la Russie et l'Ukraine	5
2.1.2	Menace de pénurie d'énergie.....	6
2.1.3	Rentrées fiscales.....	6
2.1.4	Péréquation et facture sociale.....	6
3	CHARGES PAR NATURE.....	8
3.1	Centre par nature 30 – Autorités et personnel	8
3.2	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises.....	9
3.3	Centre par nature 32 – Intérêts passifs	9
3.4	Centre par nature 33 – Amortissements	9
3.5	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	10
3.6	Centre par nature 36 – Aides et subventions	10
3.7	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux	11
3.8	Centre par nature 39 – Imputations internes.....	11
4	ÉVOLUTION DES CHARGES	12
5	RÉPARTITION DES CHARGES.....	12
5.1	Analyse des charges intercommunales et cantonales	13
6	PRODUITS PAR NATURE	14
6.1	Centre par nature 40 – Impôts	14
6.2	Centre par nature 41 – Patentes et concessions	16
6.3	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine	16
6.4	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes	16
6.5	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation.....	17
6.6	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques	17
6.7	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions.....	17
6.8	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.....	17
6.9	Centre par nature 49 – Imputations internes.....	17
7	ÉVOLUTION DES PRODUITS.....	18
8	RÉPARTITION DES PRODUITS	18
9	INVESTISSEMENTS ET CRÉDITS	19
10	AMORTISSEMENTS	20
11	AUTOFINANCEMENT	21
12	ENDETTEMENT	22
12.1	Effacement de la dette	23
13	DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES.....	24
14	CHARGES ET PRODUITS PAR SERVICE	24
14.1	Répartition des charges par service.....	25
14.1	Répartition des produits par service.....	25
15	RÉSULTAT ET ATTRIBUTION	26
16	CONCLUSION	27
17	VALIDATION	28
18	RAPPORT DE RÉVISION SUCCINCT	29
19	DÉCOMPTE PROVISOIRE PÉRÉQUATION.....	30

AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes communaux 2022. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle les 05 et 06 avril 2023, conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

1 Propos introductifs de la Municipalité

L'année 2022 s'est caractérisée par un environnement socio-économique extrêmement complexe. Tout d'abord, la crise sanitaire encore très présente au cours du premier trimestre, puis la guerre en Ukraine, qui est sans doute l'évènement géopolitique le plus marquant de cette année, avec de nombreuses répercussions sur le plan économique.

Les goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une envolée des prix de l'énergie et des matières premières, ce qui, conjointement avec la reprise économique post-Covid, a contribué à une forte inflation constatée dans la plupart des pays avancés (2,8% en Suisse alors que budgétisée à 0,5%).

L'inflation a de surcroît été accentuée par la hausse des prix induite sur les autres produits. Le renchérissement n'a jamais été aussi élevé en Suisse depuis les années 1990.

Face à ce regain d'inflation, les Banques centrales de la plupart des pays avancés ont durci progressivement leurs politiques monétaires. La BNS a ainsi fait passer son taux directeur de - 0,75 % à + 1,0 %.

Dans un tel contexte, on aurait pu craindre un résultat 2022 bien plus faible que celui de 2021, ce que les chiffres du présent préavis ne confirment pas.

En effet, avec un résultat positif de CHF 1'935'716.37, alors que notre budget tablait sur un chiffre négatif de CHF 928'600.-, l'année 2022 termine aussi bien que la précédente, sachant que les résultats 2021 (CHF 2'682'406.02) devaient encore être amputés d'un solde de péréquation évalué à CHF 968'431.-, ce qui n'est pas le cas en 2022, nos pratiques comptables ayant changé sur ce point, à la demande de nos nouveaux auditeurs.

Avec une marge d'autofinancement de CHF 3'118'813.71 et des investissements de CHF 2'277'277.21, nous avons pu continuer à réduire modestement notre dette, mais cela ne se reflète que peu sur l'endettement net par habitant, notre population ayant baissé en 2022.

Dans ce préavis, nous recommandons d'utiliser une bonne part du résultat positif pour amortir le solde des travaux réalisés sur les anciens bâtiments du collège, sachant que notre objectif est de vous présenter prochainement un préavis pour des travaux de rénovation énergétique de ces bâtiments.

Nous recommandons également d'utiliser une portion du résultat pour alimenter le fonds « durabilité », créé en 2021 dans le but d'œuvrer en faveur du climat et de la protection de l'environnement, notre objectif étant de renforcer notre politique de soutien à la transition écologique.

Nous pensons en effet qu'il est pour l'instant plus judicieux de privilégier une aide à notre population ciblée sur des actions citoyennes, plutôt qu'une baisse d'impôt généralisée.

2 Préambule

Les comptes de fonctionnement 2022 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laissent apparaître **un excédent de produits de CHF 1'935'716.37 avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves**. Le tableau suivant résume la situation comparée au budget et à l'année précédente :

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Comptes 2022	28'220'921.34	30'156'637.71	1'935'716.37
Budget 2022	26'984'616.65	26'056'016.65	-928'600.00
Comptes 2021	26'463'990.34	29'146'396.36	2'682'406.02

Le résultat affiché ci-dessus ne tient pas encore compte des propositions d'utilisation du bénéfice formulées par la Municipalité et détaillées plus loin dans ce préavis.

L'année 2022 a marqué la reprise des activités de manière ordinaire, après les diverses mesures sanitaires observées. Bien que certains stigmates soient encore présents, l'administration a pu aborder un fonctionnement rythmé par son calendrier habituel, et non par des adaptations successives aux nouvelles restrictions du quotidien.

L'année 2022 a également vu un nouveau changement dans la composition de la Municipalité, fraîchement installée en 2021. En effet, la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) a dit au revoir à Mme Sandrine Rainotte pour accueillir, dès le 1^{er} octobre, M. Damien Cuche. Cette Municipalité n'a pas tardé à attaquer plusieurs projets d'envergure tels que la réfection des routes de Burenz-Chaffeises, ou encore l'achèvement du nouveau règlement du personnel, pour ne citer que ceux-ci. La Municipalité a également présenté au Conseil communal son préavis d'intention concernant le plan des investissements qui couvre la durée de la législature, cadencé par de nombreux projets qui touchent autant de thématiques.

A l'instar des précédents préavis sur les comptes, ou sur le budget, le rôle du présent document est de dresser un portrait global de la situation des comptes de l'exercice. Le lecteur en quête d'une approche détaillée par poste de dépenses trouvera réponse dans le « Recueil des remarques aux comptes 2022 », remis séparément.

Afin d'aborder au mieux la lecture de ce document, voici quelques éléments de contexte qu'il est utile de connaître.

2.1 Éléments particuliers

2.1.1 Conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le 24 février 2022 marque le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine, qui prend place sur un territoire à proximité de nos voisins européens. Cette situation, tout d'abord dramatique sur le plan humain, a insufflé un vent de panique sur plusieurs marchés et notamment sur celui des énergies fossiles, faisant craindre une hausse substantielle des coûts de l'essence. Dans la même logique, la diminution des exportations de denrées provenant de l'Ukraine, mais également la prohibition du commerce avec la Russie, a perturbé la situation économique de l'Europe, sans épargner le continent outre-Atlantique.

Il s'en est alors suivi un train de mesures visant à affaiblir l'économie Russe en réponse aux actions de Moscou, lesquelles ne sont pas restées sans conséquence pour les 27 Etats membres de l'Europe. Crise migratoire, pénurie alimentaire et inflation ne sont que quelques-unes des terminologies applicables à l'année 2022.

La Municipalité, tout d'abord concernée par la crise humanitaire que représente ce conflit, prête une oreille attentive à l'évolution de la situation économique à l'échelle nationale et internationale.

2.1.2 Menace de pénurie d'énergie

Dans la continuité des faits relatés au sujet du conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'année 2022 a également vu poindre la menace de pénurie quant aux énergies. Courant octobre 2021 déjà, le ministre en charge de l'économie, Guy Parmelin invitait les grands acteurs économiques du pays à se préparer à une éventuelle pénurie de gaz ou d'électricité, à l'horizon 2025. Ce délai s'est nettement raccourci dès le début de l'année 2022 avec, notamment, l'évolution défavorable du conflit en Ukraine et la situation météorologique qui engendra le faible niveau de remplissage des barrages.

Dès l'été, la Confédération et les cantons ont invité les communes à se préparer à une éventuelle pénurie critique d'énergie sur le sol suisse. Ces demandes se sont assorties d'une campagne d'incitation à la réduction de la consommation d'énergie qui visait à diminuer de quelques 15% la consommation d'électricité avant l'hiver 2022. En parallèle, l'approvisionnement sur les marchés européens étant mis à mal, le prix de l'énergie a drastiquement augmenté, augurant une année 2023 record en la matière.

Dans cette optique, la Municipalité n'a pas tardé à prendre des mesures en adaptant ses prévisions de charges dans le budget 2023. Soucieuse d'accompagner au mieux une transition énergétique en faveur d'énergies plus vertes, la Municipalité a également décidé d'attribuer un montant important à son fonds pour la durabilité (voir rubrique 15 « Résultat et attribution »).

2.1.3 Rentrées fiscales

Dans la continuité de l'exercice 2021, l'exercice comptable 2022 affiche un résultat d'impôts plus élevé que les prévisions formulées dans le budget de la même année. Pour rappel, ces prévisions reposent en majeure partie sur des moyennes calculées sur les trois derniers exercices.

Comparativement au budget, l'impôt sur le revenu présente la plus forte augmentation, suivie de l'impôt sur la fortune puis celle sur les gains immobiliers. Cette hausse des produits d'impôts contribue grandement au résultat positif affiché pour l'exercice 2022.

La rubrique n° 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » propose une étude des produits fiscaux reçus durant l'année.

2.1.4 Péréquation et facture sociale

Les acomptes versés en 2022 pour la cohésion sociale, la péréquation intercommunale, mais également la réforme policière, se basent sur la réalité des comptes de l'année 2020. Bien que cet exercice présentait une conjoncture moins favorable en matière d'impôt, ce qui présageait un décompte définitif supérieur aux acomptes versés durant l'année, c'est finalement l'inverse que le décompte provisoire est venu annoncer. Ce décompte, remis à fin mars par la Direction générale des affaires institutionnelles et communales (DGAIC), nous annonce un rétroactif de CHF 71'319.- avant calculation du retour sur les dépenses thématiques. Une fois calculées, celles-ci portent le rétroactif attendu à hauteur de CHF 420'739.66.-. Le tableau de la page suivante présente la situation en chiffre.

Péréquation et réforme policière				
	Acomptes versés en 2022, CHF	Décompte provisoire <i>selon fichier VD</i>	Solde	Budget 2022
Péréquation indirecte				
720.3515.00 (Participation à la cohésion sociale)	4'508'431.00	4'106'571.13	-401'859.87	4'508'440.00
Péréquation directe				
220.3520.00 (alimentation - retour pop.)	<i>2'875'464.00</i>	<i>3'204'893.36</i>	<i>329'429.36</i>	<i>2'875'470.00</i>
220.4520.00 (dépenses thématiques)	<i>-726'392.00</i>	<i>-1'075'812.00</i>	<i>-349'420.00</i>	<i>-726'400.00</i>
=sous-total	2'149'072.00	2'129'081.36	-19'990.64	2'149'070.00
Réforme policière				
610.3521.03	274'708.00	275'818.85	1'110.85	274'710.00
=total	6'932'211.00	6'511'471.34	-420'739.66	6'932'220.00

Il est important de rappeler ici que les chiffres articulés dans le tableau le sont à titre provisoire, de même, le calcul des dépenses thématiques n'a pas encore été audité.

Cette année, et sur demande de la nouvelle société fiduciaire en charge de la révision de nos comptes, la valeur attendue du décompte a fait l'objet d'un transitoire, ce qui n'était plus la pratique durant les années précédentes. Cette démarche a été motivée par le fait que le décompte provisoire, évoqué ci-avant, contient aujourd'hui des données suffisamment précises pour en faire une pièce comptable. De même, le délai de remises aux communes ayant été raccourci, il permet maintenant d'être considéré avant le bouclage.

Pour plus de détails, le-la lecteur-riche est invité-e à consulter le décompte provisoire de la péréquation remis en annexe (rubrique n° 19).

3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature et avant répartition du bénéfice, sont décrites dans le tableau suivant :

Charges par nature						
N°	Charges	Comptes 2022	En %	Budget 2022	Diff. Cpte / Bu 22	Comptes 2021
30	Autorités et personnel	6'040'794.29	21.4%	5'955'940.00	84'854.29	5'745'789.46
31	Biens, services, marchandises	4'846'748.09	17.2%	5'269'071.00	-422'322.91	4'975'184.59
32	Intérêts passifs	531'101.03	1.9%	543'400.00	-12'298.97	551'180.98
33	Amortissements	1'810'587.94	6.4%	1'478'770.00	331'817.94	2'255'170.47
35	Remboursements, participations	12'527'589.19	44.4%	11'667'665.00	859'924.19	10'572'855.29
36	Aides et subventions	474'491.18	1.7%	497'060.00	-22'568.82	546'152.19
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	915'118.97	3.2%	548'050.65	367'068.32	2'569'002.86
39	Imputations internes	1'074'490.65	3.8%	1'024'660.00	49'830.65	1'723'161.65
		28'220'921.34	100%	26'984'616.65	1'236'304.69	28'938'497.49

Puis le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » :

Variation charges épurées			
	Comptes 2022	Budget 2022	Différence
Total des charges	28'220'921.34	26'984'616.65	1'236'304.69
./. Amortissements (33)	-1'810'587.94	-1'478'770.00	
./. Attributions aux fonds (38)	-915'118.97	-548'050.65	
./. Imputations internes (39)	-1'074'490.65	-1'024'660.00	
Charges épurées	24'420'723.78	23'933'136.00	487'587.78

L'exercice 2022 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 1'236'304.69, ou à une augmentation de CHF 487'587.78 de charges dites épurées par rapport au budget 2022.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

L'exercice 2022 présente une augmentation des charges liées aux traitements de CHF 84'854.29 par rapport au montant prévu au budget. Il y a encore lieu de tenir compte de la somme de CHF 165'318.15, reçue en remboursement de traitements et de charges sociales (somme des comptes xxx.4361.00), ce qui abaisse encore la charge nette de salaire.

Pour une approche détaillée par poste de dépense, le-la lecteur-ricerice est invité-e à se référer au Recueil des remarques.

Le tableau de la page suivante détaille les effectifs de l'année.

Equivalent plein temps (EPT)			
Services	Effectif 2022	Budget 2022	Effectif 2021
Greffe (yc. OPO au budget 2022 et effectif 2021)	2.40	3.30	3.30
OPO	1.40		
Finances	3.20	3.50	3.50
Ressources Humaines	1.40	0.60	0.60
Service des infrastructures	4.30	5.45	5.45
Services extérieurs	4.40	4.40	4.40
Domaines (ex conciergerie)	5.07	5.07	5.07
Organistes (anciennement selon taux paroisse)	0.20	0.20	0.20
Réfectoire-Devoirs surv. (ancien. auxiliaires fixes)	1.62	1.11	1.11
CVE "Les Moussaillons"	12.15	16.65	12.39
UAPE	6.84	6.06	5.28
Total personnel fixe	42.98	46.34	41.30
Apprenti(e)s	4.00	4.00	4.00
Stagiaires	3.00	2.00	2.00
Total personnel EPT	49.98	52.34	47.30
Personnes physiques	74	71	67

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Par rapport au budget 2022, ce centre par nature voit une diminution de CHF 422'322.91. Cette dernière s'explique par des travaux d'extension moins coûteux qu'estimés sur les réseaux d'eau et d'électricité. Il en va de même pour des travaux d'entretien sur le reste du patrimoine de la commune, lesquels ont aussi été budgétés pour un montant supérieur (collège, grande salle et Arnier 80 notamment)

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Cette année présente à nouveau une diminution des charges d'intérêts, comparativement au budget (CHF 12'298.97). Cette dernière est imputable à l'amortissement (financier) constant de deux tranches d'emprunt, opéré durant l'exercice et au remboursement d'un emprunt de 2.5 millions, sans renouvellement.

Voir rubrique n°12 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

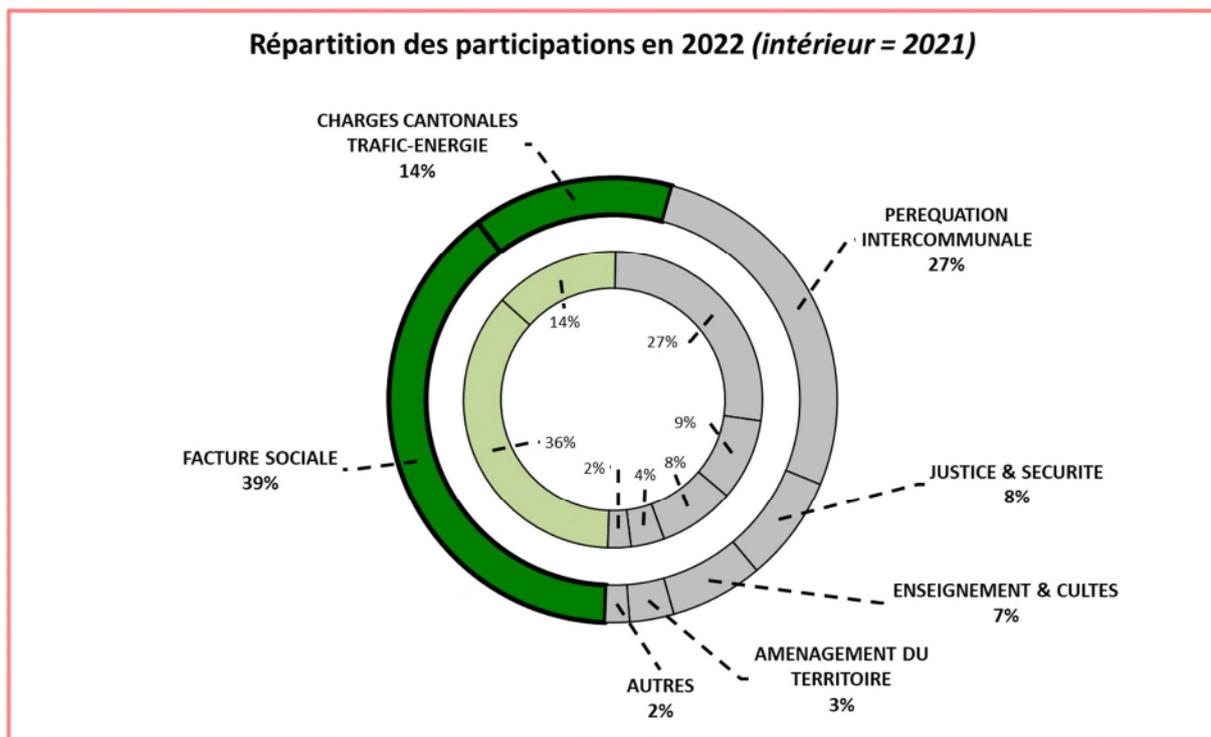
3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

Du point de vue des amortissements obligatoires, il y a une augmentation de CHF 331'817.94 par rapport au budget 2022 de la même nature. Cette hausse s'explique par l'amortissement intégral des travaux de sécurisation du Flonzel, faisant suite au bouclage des préavis 03/2015 et 08/2016. Ce montant, d'une valeur de CHF 449'650.30, n'était pas prévu au budget. Il est également à noter que cette somme est intégralement prélevée au fonds de réserve « Construction et entretien égouts STEP » 9280.02.00, conformément aux conclusions des deux préavis cités.

3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature présente une consommation supérieure de CHF 859'924.19 par rapport au budget. Cette augmentation s'explique par le supplément 2021 payé pour la péréquation (CHF 881'076.-), mais également par l'augmentation de la participation au déficit des transports Lausannois (CHF 203'084.- en plus par rapport au budget). Hormis ces éléments, tous les autres postes prévus au budget dans cette nature ont été réalisés conformément à, ou en dessous de, la valeur prévue au budget.

Afin de mieux illustrer la composition des dépenses liées à cette nature, le graphique suivant détaille les charges de participation par type et par attribution (comparées à l'année précédente) :



Si la nature 35 correspond, à elle seule, au 44.5% du total des charges de l'exercice 2022, la moitié a été reversée à des instances cantonales (53.72%, en vert dans le graphique). Naturellement, cette tranche du graphique comprend les acomptes versés par la commune pour la facture sociale en 2022 de CHF 4'508'431.- (y compris le versement du solde 2021 de CHF 881'076.-).

3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Le montant des dépenses de cette nature présente une diminution de CHF 22'568.82. Celle-ci s'explique par une diminution de la charge concernant la couverture du déficit des AMF (accueillant.e en milieu familial) de CHF 42'242.40 par rapport au budget. La différence s'explique ensuite par le versement des subventions à l'acquisition de vélos électriques, lesquelles ne sont systématiquement pas budgétées car prélevées sur un fonds.

Le solde concerne des variations de moindre importance sur les comptes de cette nature.

3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

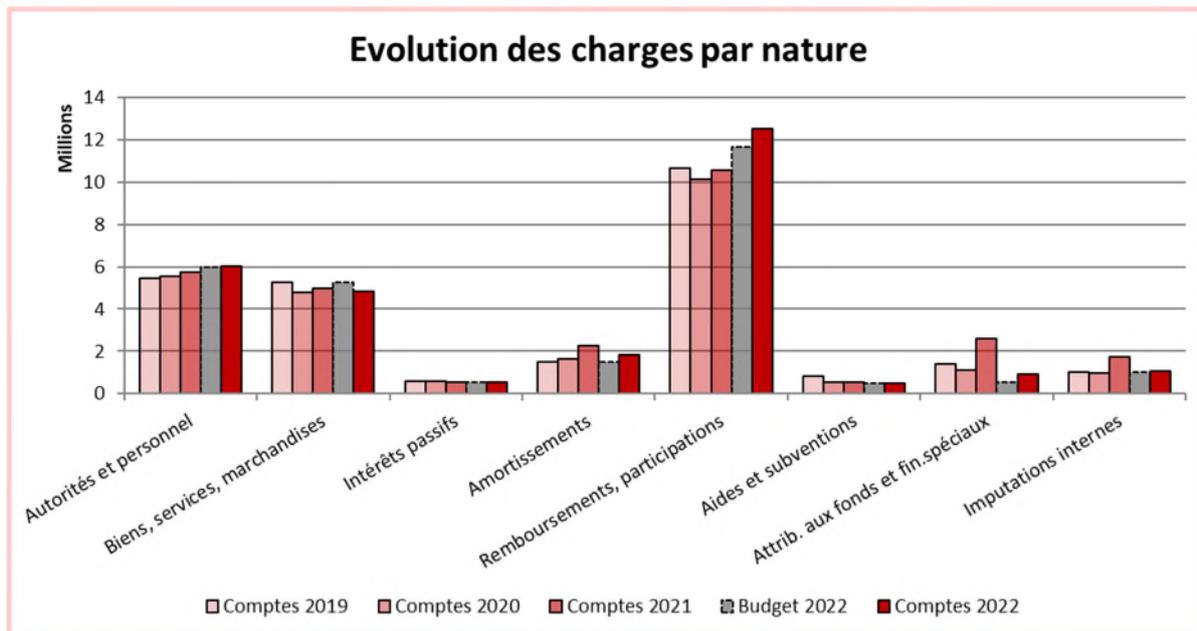
Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 367'068.32 (en comparaison au budget 2022). Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats de chacun de ces domaines.

3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2022. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

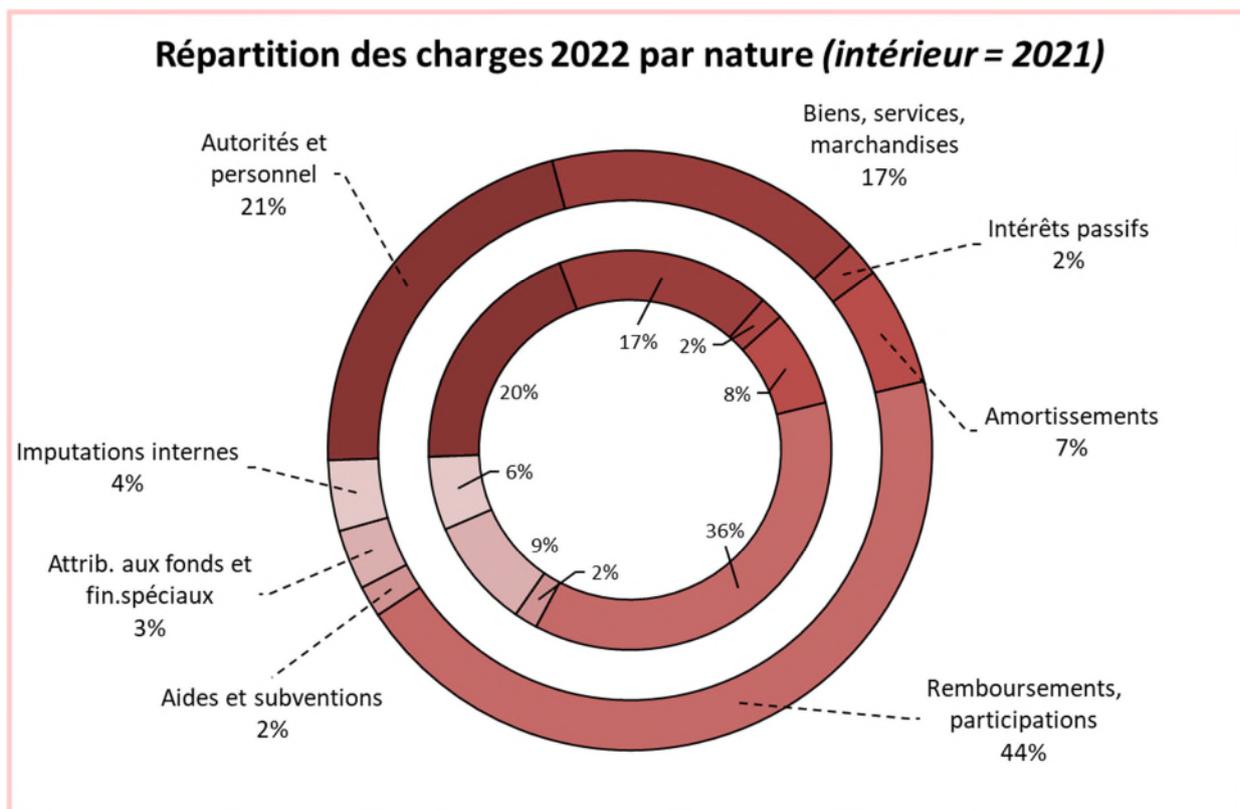
4 Évolution des charges

Le graphique suivant représente l'évolution des charges par nature :



5 Répartition des charges

Le graphique suivant représente la répartition des charges par nature (comparée à l'année précédente) :



5.1 Analyse des charges intercommunales et cantonales

Le tableau suivant présente la proportion de charges non maîtrisables en fonction des charges globales épurées de l'exercice.

Charges cantonales et intercommunales 2022			
Comptes	Concerne	Nature	Montant
110.3526.01	Contribution à Lausanne Région (admin.)	Intercommunal	22'800.10
150.3513.01	Participation à la FEM	Cantonal	36'774.50
150.3521.06	Participation stand de tir de Vernand	Intercommunal	4'507.00
150.3523.00	Participation aux charges culturelles et loisirs	Intercommunal	20'463.90
150.3523.01	Participation au CSM (Centre Sportif Malley)	Intercommunal	67'055.00
180.3517.00	Participation au déficit du trafic régional	Cantonal	300'064.80
180.3517.02	Participation au déficit des TL	Intercommunal	1'518'084.30
180.3517.04	Participation assoc. Intercommunale des taxis	Intercommunal	7'354.90
220.3520.00 & 01 ./. 220.4520.00 & 01	Péréquation directe	Intercommunal	2'493'128.00
420.3526.02	Participation au SDEL	Intercommunal	34'844.49
460.3526.04	Frais d'exploitation de la STEP	Intercommunal	237'892.95
xxx.3522.00	Participation aux charges d'enseignement	Intercommunal	836'406.75
540.3522.02	Participation aux charges d'orientation professionnelle	Intercommunal	3'340.00
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	Intercommunal	5'464.50
610.3521.01	Participation à Sécurité Est-Lausannois	Intercommunal	491'439.94
610.3521.03 & 09	Participation aux charges de la réforme policière	Cantonal	285'722.00
650.3521.04	Participation au SDIS	Intercommunal	97'604.76
660.3521.05	Participation aux frais de la PCI régionale	Intercommunal	85'969.75
710.3525.01	Participation à la régionalisation de l'AVS	Intercommunal	7'512.00
710.3655.01 & .0	Participation accueil de jour	Intercommunal	56'155.50
720.3515.00 & 02	Participation à la cohésion sociale	Cantonal	4'904'790.40
730.3654.00	Contribution à Lausanne Région (lutte dépendances)	Intercommunal	7'819.50
Total des charges cantonales et intercommunales			11'525'195.04
<i>En proportion des charges globales épurées de CHF</i>		24'420'723.78	47.19%
<i>Valeur 2021</i>			42.23%

6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant :

Produits par nature						
N°	Produits	Comptes 2022	En %	Budget 2022	Diff. Cpte / Bu 22	Comptes 2021
40	Impôts	18'035'567.52	59.8%	16'117'650.00	1'917'917.52	16'987'903.85
41	Patentes, concessions	8'124.75	0.0%	5'200.00	2'924.75	14'572.70
42	Revenu du patrimoine	1'747'330.95	5.8%	1'835'340.00	-88'009.05	1'762'315.14
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	5'187'860.83	17.2%	5'074'400.00	113'460.83	5'362'335.10
44	Participations à des recettes cantonales	617'325.80	2.0%	392'500.00	224'825.80	713'701.50
45	Participations et remboursements	1'275'802.13	4.2%	798'400.00	477'402.13	1'061'162.72
46	Autres part. et subventions	752'326.50	2.5%	684'500.00	67'826.50	708'437.00
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	1'457'808.58	4.8%	123'366.65	1'334'441.93	812'806.70
49	Imputations internes	1'074'490.65	3.6%	1'024'660.00	49'830.65	1'723'161.65
		30'156'637.71	100%	26'056'016.65	4'100'621.06	29'146'396.36

Puis le détail de la variation nette des produits épurés, dits courants :

Variation produits épurés			
	Comptes 2022	Budget 2022	Différence
Total des produits	30'156'637.71	26'056'016.65	4'100'621.06
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-1'457'808.58	-123'366.65	
./. Imputations internes (49)	-1'074'490.65	-1'024'660.00	
Produits épurés	27'624'338.48	24'907'990.00	2'716'348.48

L'exercice 2022 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 4'100'621.06 ou à une augmentation de CHF 2'716'348.48 de produits dits « épurés » par rapport au budget. Cette augmentation de produits, plus forte que l'augmentation de charges constatée, explique le résultat positif de l'exercice.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

La nature 40 présente la plus importante augmentation par rapport au budget (CHF 1'917'917.52). Cette augmentation concerne en majeure partie l'impôt sur le revenu (CHF 1'547'790.79), l'impôt sur la fortune (CHF 356'419.02), puis l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (CHF 197'529.00). Le solde concerne une variation des autres types d'impôts, dans une moindre mesure.

Il est important ici de distinguer les années comptables des années fiscales. En effet, une année comptable, comme l'exercice sous revue, peut afficher un résultat d'impôt issu de plusieurs années fiscales différentes. Dès lors, la variation des produits fiscaux d'une année à l'autre n'est pas nécessairement liée à un changement de résidence des contribuables.

Une étude détaillée des revenus d'impôts de l'année comptable 2022 nous apprend qu'une part élevée des produits provient d'années fiscales antérieures à l'année fiscale 2022 (facturée sous forme d'acomptes). A titre d'exemple, l'année comptable 2022 contient CHF 2'585'253.24 de produits issus d'années antérieures à 2022. Dans un but de comparaison, l'année comptable 2021 contenait, elle, CHF 1'657'611.75 de produit des

années antérieures à 2021, toujours au sujet de l'impôt sur le revenu. Une approche analogue pour l'impôt sur la fortune nous apprend que, pour l'année comptable 2022, ce sont CHF 502'038.22 qui proviennent d'années fiscales antérieures. Il est intéressant d'observer la régularité dans cette répartition puisque, en 2021, c'est la somme de CHF 497'588.66 qui provenait d'années fiscales antérieures. Par définition, l'impôt sur la fortune observe une distribution plus stable entre les exercices fiscaux.

Finalement, l'année fiscale 2022 présente aussi une hausse des acomptes perçus, tant sur l'impôt sur le revenu que celui sur la fortune, comparativement aux acomptes annuels facturés durant l'année 2021 aux contribuables. Dans le premier cas, c'est un montant de CHF 277'182.15 qui a été perçu en plus, puis un montant supérieur de CHF 32'500 pour le deuxième impôt. Compte tenu de ce qui précède, et si le résultat de l'année fiscale 2022 traduit effectivement une hausse, il est important de rappeler que notre administration n'a pas d'emprise sur la quantité de dossiers effectivement taxés.

Le tableau suivant présente les différents produits d'impôts encaissés durant l'exercice :

Produits d'impôts					
N°	Produits	Comptes 2022	Budget 2022	Diff. Cpte/BU	Comptes 2021
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts	80'053.39	139'000.00	-58'946.61	-65'096.46
4001	Impôt sur le revenu	13'104'990.79	11'557'200.00	1'547'790.79	12'160'319.64
4002	Impôt sur la fortune	2'170'919.02	1'814'500.00	356'419.02	2'132'088.16
4003	Impôt à la source	163'782.16	223'200.00	-59'417.84	50'492.89
4004	Impôt spécial des étrangers	101'414.05	102'150.00	-735.95	69'140.90
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	297'529.00	100'000.00	197'529.00	132'702.45
4012	Impôt sur le capital des sociétés	19'397.45	12'000.00	7'397.45	19'948.50
4013	Impôt compl. sur les immeubles	35'901.60	42'700.00	-6'798.40	35'196.15
	Total des impôts liés au coefficient	15'973'987.46	13'990'750.00	1'983'237.46	14'534'792.23
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	<i>998'897.40</i>	<i>933'333.33</i>	<i>65'564.07</i>	<i>970'648.03</i>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'498'346.10	1'400'000.00	98'346.10	1'455'972.05
4040	Impôt sur droit de mutation	600'886.55	640'000.00	-39'113.45	820'976.65
4050	Impôt sur les successions et donations	16'400.80	189'100.00	-172'699.20	72'349.50
4061	Impôt sur les chiens	26'000.00	21'800.00	4'200.00	24'200.00
4062	Taxe sur les divertissements	0.00	0.00	0.00	552.90
4090	Impôt récupéré après défalcation	0.00	15'000.00	-15'000.00	13'964.06
4101	Impôt sur les patentes	8'124.75	5'200.00	2'924.75	14'572.70
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine financier	109'908.36	167'000.00	-57'091.64	128'313.67
4411	Impôt sur les gains immobiliers	617'325.80	392'500.00	224'825.80	713'701.50
4510	Compensation RFFA**	33'120.44	15'000.00	18'120.44	17'289.57
	Total général	18'884'100.26	16'836'350.00	2'047'750.26	17'796'684.83

* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

** Réforme fiscale et financement de l'AVS

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue :

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2018	3'732	187'791	50.32
2019	3'773	187'775	49.77
2020	3'756	212'446	56.56
2021	3'871	215'436	55.65
2022	3'838	233'712	60.89

6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature présente une diminution de CHF 88'009.05, par rapport au budget 2022. Celle-ci s'explique notamment par des intérêts de retard sur le paiement des acomptes d'impôts plus faible qu'estimé au budget (CHF 57'091.64 en moins), lequel repose sur des moyennes. La diminution est également constituée d'une baisse des revenus issus de location des compteurs électriques, eux aussi plus faibles qu'espérés au budget (CHF 16'623.66 en moins). Le solde de la différence résulte de variation de moindre importance et n'appelle pas de commentaire particulier.

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Les produits encaissés dans cette nature augmentent de CHF 113'460.83 par rapport au budget. Cette augmentation s'explique par plusieurs variations positives et négatives.

Premièrement, cette nature voit une diminution de CHF 366'438.50 des « autres recettes », lesquelles concernaient plusieurs activations de dépenses qui n'ont pas été nécessaires en regard du résultat de l'exercice. Ensuite, il y a lieu de considérer une augmentation des produits de CHF 150'318.15 issus de remboursements de traitement de charges sociales. A cette augmentation s'ajoute CHF 105'034.85 de participation versée par des parents pour des frais d'encadrement des enfants, mais également CHF 83'547.11 de taxes perçues dans divers services (taxe de raccordement notamment).

De manière générale, les taxes prélevées pour les réseaux d'eau et d'électricité présentent un caractère variable difficile à anticiper lors de la préparation du budget, justifiant ainsi les différences entre l'effectif et le prévisionnel.

Le solde se compose enfin d'une augmentation des produits issus des ventes pour une valeur de CHF 64'078.04 (vente d'énergie notamment) puis de CHF 27'339.31 pour des prestations diverses facturées. Le solde de la différence s'explique par plusieurs augmentations d'envergures plus faibles.

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature voit une augmentation de CHF 224'825.80 en regard du montant budgété. Celle-ci correspond à l'impôt sur les gains immobiliers reçu durant l'exercice, lequel est supérieur aux prévisions du budget.

6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Cette nature comprend des produits supérieurs au budget pour une valeur de CHF 477'402.13. Elle s'explique notamment par le passage en transitoire du solde à recevoir sur la péréquation en 2023, détaillé à la rubrique 2.1.4 « Péréquation et facture sociale ».

6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

La nature 46 comptabilise une augmentation de produits de CHF 67'826.50 par rapport au montant budgété. Cette augmentation concerne uniquement les subventions reçues de la FAJE (Fondation d'accueil de jour des enfants), en augmentation par rapport au montant prévu au budget. Pour mémoire, la Fondation subventionne la masse salariale du personnel encadrant des structures d'accueil.

6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de CHF 1'334'441.93 par rapport au budget 2022. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant les domaines autoporteurs (éclairage, eau ou électricité).

Dans le cas de l'exercice 2022, l'augmentation non budgétée provient d'un prélèvement de CHF 881'076.40 dans un fonds de réserve péréquation (compte 9282.18), conformément au préavis 08/2022 « Demande de crédit extrabudgétaire 2022 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la réforme policière 2021 » adopté le 30 juin 2022. Ce montant correspond au supplément 2021 versé pour la péréquation.

Ensuite, l'augmentation se compose d'un prélèvement de CHF 449'650.30 en lien avec l'amortissement direct des préavis 03/2015 et 08/2016 « Sécurisation du Flonzel ». Tel que prévu dans les conclusions des préavis, le montant a été prélevé sur un fonds.

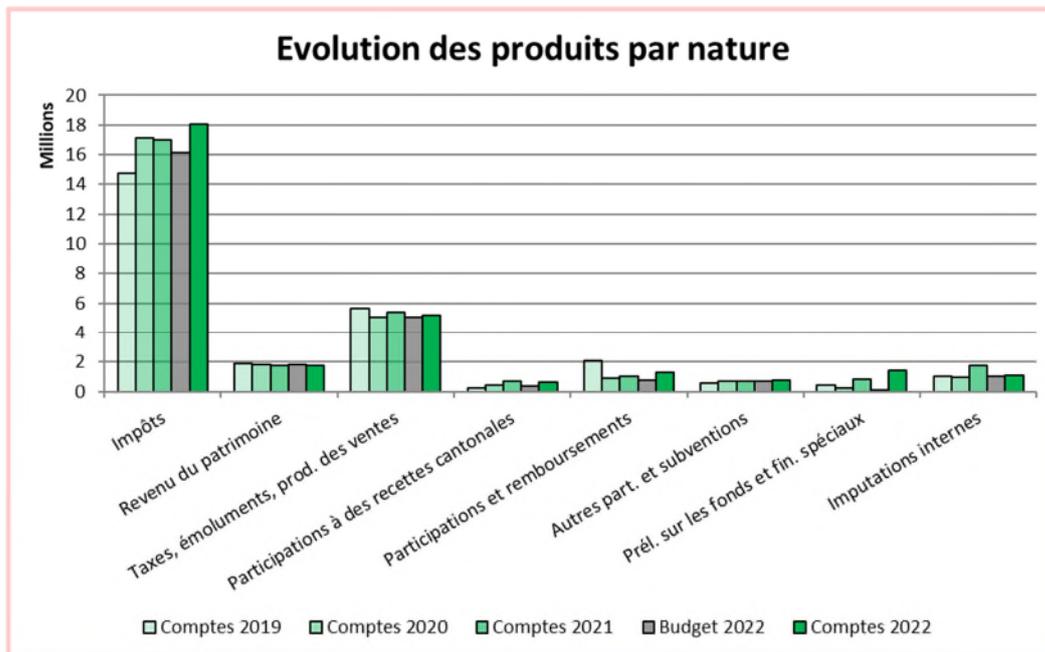
Le solde s'explique par des variations de moindre importance.

6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2022. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

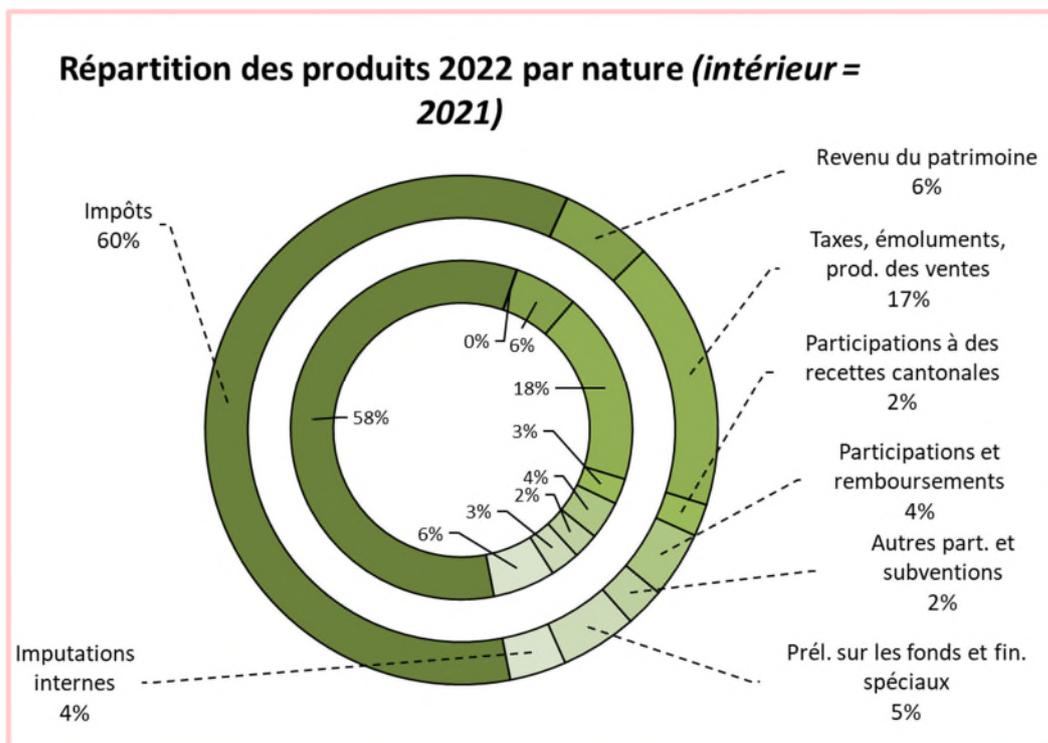
7 Évolution des produits

Le graphique suivant représente l'évolution des produits par nature :



8 Répartition des produits

Le graphique suivant représente la répartition des produits par nature (comparés à l'année précédente) :



9 Investissements et crédits

Divers investissements ont été réalisés durant l'exercice 2022, notamment ;

Investissements				
Compte	N° de préavis	Objet	Dépenses	Recettes
9144.01	Néant	Transfert frais investissements réseau Eau	9'583.30	0.00
9144.02	Néant	Transfert frais investissements réseau Electricité	74'009.55	0.00
9170.91.00	PA 03/15 & 08/16	Travaux sécurisation Flonzel	5'104.80	0.00
9171.000.13	PA 03/20	Travaux collecteurs/eau potable ch. du Plan	231'717.50	0.00
9171.000.14	PA 04/21	Travaux Burenos - Chaffeises	1'952'798.01	0.00
9171.0000.19	PA 03/22	Travaux DP 119	4'064.05	0.00
			2'277'277.21	0.00

Conformément au tableau qui précède, c'est un montant net de CHF 2'277'277.21 qui a été investi durant l'exercice.

Le tableau suivant présente l'état des crédits accordés par le conseil pour les préavis encore ouverts ou clôturés durant l'exercice 2022.

Crédits accordés par le Conseil communal					
Préavis	N° compte	Crédit accordé	Dépenses nettes 31.12.2021	Dépenses nettes 31.12.2022	Solde 31.12.2022
PA 07/2015 Ponts Paudèze	9170.51.00	67'000.00	129'815.95	129'815.95	13'184.05
PA 03/2018 Ponts Paudèze		76'000.00			
PA 03/2015 Sécurisation Flonzel	9170.91.00	79'200.00	444'545.50	449'650.30	78'349.70
PA 08/2016 Sécurisation Flonzel		448'800.00			
PA 03/2020 Ch. du Plan	9171.000.13	911'000.00	528'316.90	760'034.40	150'965.60
PA 04/2021 Burenos-Chaffeises	9171.000.14	4'860'000.00	984'040.90	2'936'838.91	1'923'161.09
PA 03/2022 DP119	9171.000.19	9'163.00	0.00	4'064.05	5'098.95
PA 04/2022 Modernisation EP	9171.000.18	337'000.00	0.00	0.00	337'000.00
PA 05/2022 Remplacement Aebi	9171.000.17	200'000.00	0.00	0.00	200'000.00

10 Amortissements

Amortissements		
Pertes sur créances	2022	2021
Défalcation d'impôts (xxx.3301.01)	80'053.39	65'096.46
Perte sur créance (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	4'747.60	29'545.02
Total	84'800.99	135'390.31
Amortissements obligatoires		
Auberge communale	37'915.10	37'915.10
Maison Pasche	-	17'428.80
Routes	399'065.10	394'737.90
Ordures ménagères et déchets	8'535.75	8'535.75
Réseau d'eau et réservoir	227'551.22	209'862.35
Réseau électrique	55'404.28	55'569.89
Collège (inclus abris PC + Chauffage)	252'665.20	252'665.20
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (CS)	175'000.00	175'000.00
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (Postfinance)	120'000.00	120'000.00
Extension CVE Les Moussaillons "grands"		13'176.90
Total	1'276'136.65	1'284'891.89
Amortissements supplémentaires (non obligatoires - avant répartition du résultat)		
PGA - amortissement solde		21'666.65
Préavis Sécurisation Flonzel (03/2015 & 08/2016)*	449'650.30	
Total	449'650.30	21'666.65
Total des amortissements (= Σ nature 33xx)	1'810'587.94	1'441'948.85

* prélevé dans réserve spécifique, sans effet sur le résultat

Les amortissements supplémentaires qui utilisent le résultat dégagé de l'exercice sont détaillés à la rubrique n° 15 « Résultat et attribution ».

11 Autofinancement

Pour l'exercice 2022, nous observons une marge d'autofinancement (MA) de **CHF 3'118'813.71**, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 821'654.-.

Autofinancement				
	Comptes 2022	Budget 2022	Diff. Cpte / Bu 22	Compte 2021
Excédent de revenus ou charges	1'935'716.37	-928'600.00	2'864'316.37	207'898.87
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332)	1'725'786.95	1'325'570.00	400'216.95	2'160'528.99
Attributions aux fonds et financements spéciaux (3)	915'118.97	548'050.65	367'068.32	2'569'002.86
Imputations internes (39)	1'074'490.65	1'024'660.00	49'830.65	1'723'161.65
./. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-1'457'808.58	-123'366.65	-1'334'441.93	-812'806.70
Imputations internes (49)	-1'074'490.65	-1'024'660.00	-49'830.65	-1'723'161.65
	3'118'813.71	821'654.00	2'297'159.71	4'124'624.02

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie de l'exercice a pu être garanti. Cette marge a également permis de financer entièrement le besoin en liquidités demandé par les investissements nets de CHF 2'277'277.21 (voir rubrique n°9 « Investissements et crédits ») réalisés durant l'exercice.

Le solde de cette marge, cumulé aux liquidités détenues en début d'exercice, a notamment permis une diminution de la dette de CHF 2'795'000.- (voir rubrique n° 12 « Endettement »).

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2022 (méthode Etat VD)	3'118'813.71	2'277'277.21	137.0%
2021 (méthode Etat VD)	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%
2020 (méthode Etat VD)	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
2019 (méthode Etat VD)	2'350'363.02	20'400.32	11521.2%
2018 (méthode UCV)	2'720'299.76	2'202'796.40	123.5%
Moyenne	3'325'592.04	1'289'297.57	257.94%

Comme le présente le tableau ci-avant, la commune dispose d'une excellente capacité d'autofinancement. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 257.94% pour les 5 derniers exercices. Cette approche permet d'amoindrir l'effet des valeurs extrêmes, comme celle qui est exprimée en 2019 (11'521.2%). **Notons que la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant les cinq dernières années.**

12 Endettement

L'endettement brut au 31.12.2022 se monte à CHF 25'670'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 28'465'000.- au 31.12.2021. L'exercice 2022 a donc vu une diminution de la dette brute de CHF 2'795'000.- rendue possible grâce à la marge d'autofinancement dégagée (voir rubrique n°11 « Autofinancement »). Cette pratique s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de réduire l'endettement de la commune.

Ensuite, il est possible de calculer l'endettement net en retranchant les disponibilités de la commune à l'endettement brut (méthode UCV). Le tableau suivant illustre la situation :

Endettement net 2022			
N°rubrique	+/-	Libellé	CHF
9206	+	Compte courant	0.00
921x	+	Emprunt à CT	0.00
922x	+	Emprunt à LT	25'670'000.00
923x	+	Engagement envers des entités	0.00
		DETTE BRUTE =	25'670'000.00
9101	-	Avoir disponible (Postfinance)	179'105.06
9102	-	Avoir disponible (autres banques)	2'327'696.76
9111	-	Compte courant collect. Publ.	1'207'689.36
9120	-	Epargne	1.00
9122	-	Prêts, placements	0.00
915x	-	Prêts aux institutions	3.00
		DETTE NETTE=	21'955'504.82

L'endettement net de la commune se monte donc à CHF 21'955'504.82 au 31.12.2022. Le rapport peut également être fait avec le nombre d'habitants (3'838) pour obtenir l'endettement net par habitant (CHF 5'720.56) au 31.12.2022.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement au travers des 5 derniers exercices :

Endettement net 2022				
Année	Dette brute	Dette nette	Habitants	Endettement net par habitant
2022 (nouvelle méthode)	25'670'000.00	21'955'504.82	3'838	5'720.56
2021 (nouvelle méthode)	28'465'000.00	22'365'146.09	3'871	5'777.61
2020 (nouvelle méthode)	29'760'000.00	25'659'182.83	3'756	6'831.52
2019 (nouvelle méthode)	32'055'000.00	29'916'122.04	3'773	7'929.00
2018	32'850'000.00	28'108'177.11	3'732	7'531.67

12.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette (nette) à l'aide de la marge d'autofinancement.

$$\frac{\text{Dette nette}}{\text{MA}} = \frac{21'955'504.82}{3'118'813.71} = \mathbf{7.04 \text{ années}}$$

Ce dernier nous apprend que, avec une marge d'autofinancement constante, **la commune mettrait moins de 8 ans** à rembourser intégralement sa dette. En dessous de 25 années, le principe d'équité intergénérationnelle est respecté. Il est aussi intéressant de comparer cette valeur sur les cinq derniers exercices :

Evolution effacement dette			
Exercice	Endettement net	MA	Durée effacement en année
2022 (nouvelle méthode)	21'955'504.82	3'118'813.71	7.04
2021 (nouvelle méthode)	22'365'146.09	4'124'624.02	5.42
2020 (nouvelle méthode)	25'659'182.83	4'313'859.71	5.95
2019 (nouvelle méthode)	29'916'122.04	2'350'363.02	12.73
2018	28'108'177.11	2'720'299.76	10.33
Moyenne	25'600'826.58	3'325'592.04	7.70

L'étude des cinq derniers exercices démontre que le ratio a toujours permis un remboursement de la dette en dessous de 13 années, avec une moyenne située en dessous de 8 années, ce qui présente une excellente situation.

13 Dépenses extrabudgétaires

Dépenses extrabudgétaires			
Date décision	Libellé	CHF	Compte
07.02.2022	Elimination chenilles processionnaires du pin - Parcelle 479	2'730.00	310.3189.04
07.03.2022	Dézonage - Définition de la stratégie de redimensionnement	8'931.75	420.3189.04
07.03.2022	Dézonage - Adaptation du projet de PACom pour enquête publique complémentaire	8'616.00	420.3189.04
07.03.2022	Dézonage - Dossier de zone réservée (jusqu'à examen préalable)	10'230.00	420.3139.01
07.03.2022	Informatique des Structures d'accueil - acquisition d'ordinateurs et d'écrans	7'914.60	511.3139.01
07.03.2022	Informatique des Structures d'accueil - acquisition d'ordinateurs et d'écrans	7'929.85	711.1.3139.01
21.03.2022	Adhésion association Lavaux Patrimoine mondial	3'424.00	330.3193.00
28.03.2022	Achat Aspirateur "Piccolo Easy 13 lit."	404.30	711.1.3139.01
28.03.2022	Achat chariot de nettoyage "Brix School recycle"	411.55	352.3139.01
25.04.2022	Remplacement de la pompe de l'étang des Bas-Monts	2'387.70	440.3139.01
25.04.2022	Achat machine à café	375.85	355.3139.01
16.05.2022	Les Moussaillons "Nursery" - Achat d'un parc à bébés	4'471.06	711.1.3139.01
07.03.2022	RH - frais de remplacement de personnel	8'400.60	352.3189.04
27.06.2022	RH - frais de remplacement de personnel	1'683.35	110.3189.04
04.07.2022	Achat mobilier bureau PPLS au collège	734.50	530.3139.01
02.08.2022	Installation alerte météo	7'813.65	431.3189.04
15.08.2022	RH - frais de remplacement de personnel	538.50	110.3189.04
19.12.2022	Etude de réaménagement des bureaux	5'385.00	357.3189.04
		82'382.26	

Le tableau ci-dessus présente l'état des dépenses extrabudgétaires validées par la Municipalité durant l'exercice 2022. Il est également à noter que la Municipalité a reçu l'accord de la commission des finances pour dépenser la somme de CHF 32'995.85 pour honorer une facture liée au PaCom qui n'était pas prévue au budget.

14 Charges et produits par service

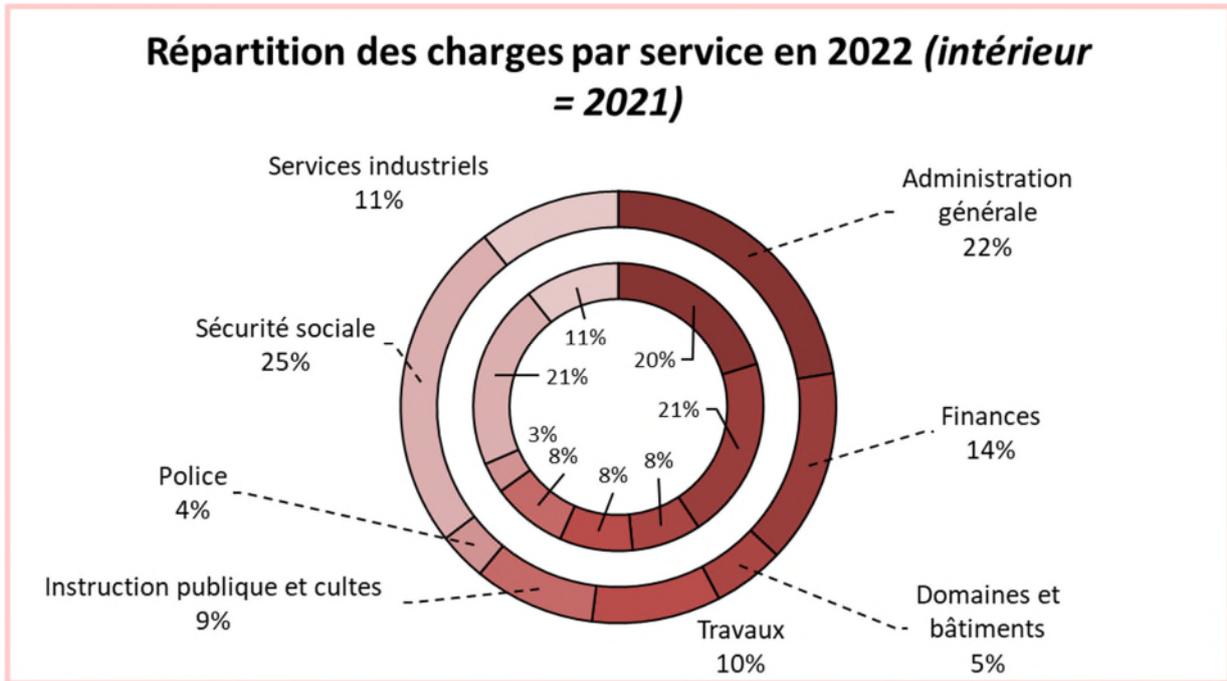
Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service (avant répartition du bénéfice) :

Charges et produits par service		Comptes 2022			Budget2022		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	6'354'761.02	600'229.71	-5'754'531.31	6'125'960.00	452'010.00	-5'673'950.00
2.00	Finances	4'094'152.06	20'372'900.49	16'278'748.43	3'687'420.00	17'723'350.00	14'035'930.00
3.00	Domaines et bâtiments	1'502'859.55	1'026'883.19	-475'976.36	1'565'370.00	1'026'240.00	-539'130.00
4.00	Travaux	2'708'659.24	1'892'231.98	-816'427.26	2'128'250.00	1'436'550.00	-691'700.00
5.00	Instruction publique et cultes	2'549'485.29	1'073'968.03	-1'475'517.26	2'491'130.00	936'200.00	-1'554'930.00
6.00	Police	1'021'256.49	85'633.97	-935'622.52	1'090'960.00	61'800.00	-1'029'160.00
7.00	Sécurité sociale	7'013'724.86	2'128'767.51	-4'884'957.35	6'679'500.00	1'203'840.00	-5'475'660.00
8.00	Services industriels	2'976'022.83	2'976'022.83	0.00	3'216'026.65	3'216'026.65	0.00
				1'935'716.37			-928'600.00

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le/la lecteur.rice est invité.e à se référer au « Recueil des remarques » remis en annexe.

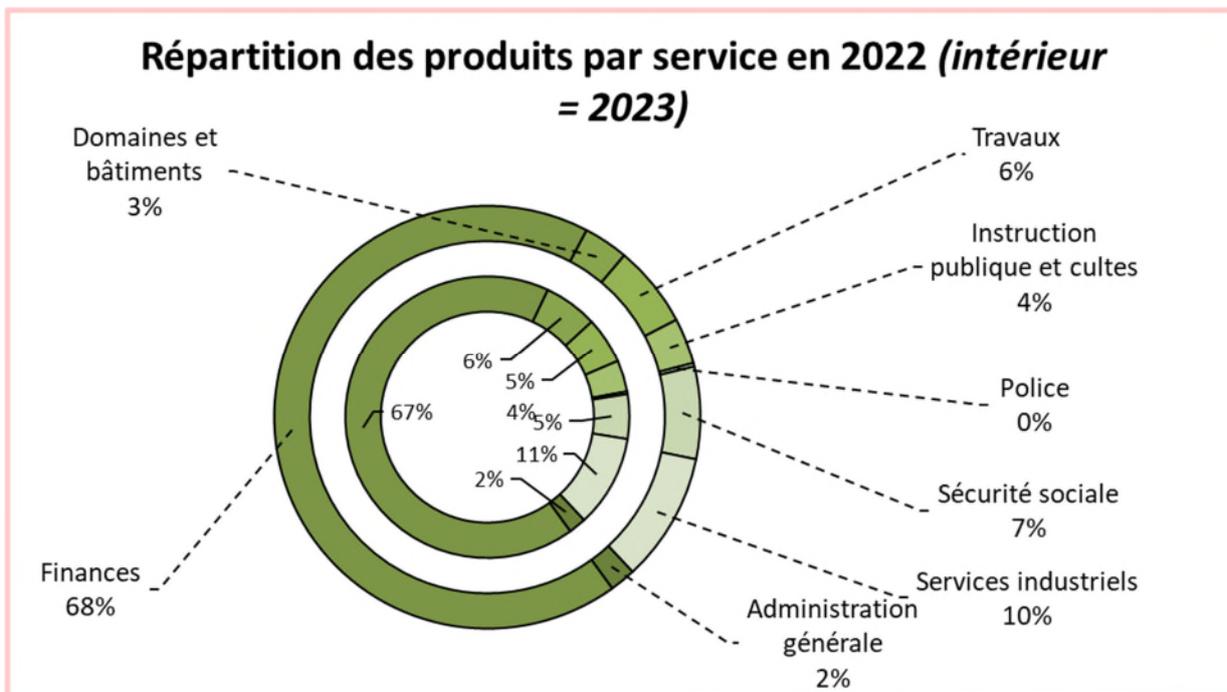
14.1 Répartition des charges par service

Le tableau suivant présente la répartition des charges par service :



14.1 Répartition des produits par service

Le tableau suivant présente la répartition des produits par service



15 Résultat et attribution

Sur le résultat de CHF 1'935'716.37, la Municipalité propose d'attribuer CHF 1'716'066.95 aux éléments suivants :

Utilisation du résultat		
Comptes	Raison	Montants
9281.01.00	Dotation fds rénovation Auberge	50'000.00
9281.17.00	Dotation fds rénovation PA	14'788.65
9282.71.00	Dotation fds durabilité	220'000.00
352.3320.00	Amort. Collège 3e étape - Chauffage	295'686.45
352.3320.00	Amort. Adaptation locaux ancien collège	1'135'591.85
		1'716'066.95

Premièrement, la dotation de CHF 14'788.65 au fonds de rénovation du patrimoine administratif permettra de renflouer le solde du compte pour atteindre CHF 100'000.-. De manière analogue à l'exercice 2022, ce montant permettra de faire face aux dépenses causées par la vétusté de certains bâtiments de notre patrimoine. Dans cette même logique, la Municipalité a également décidé de porter la somme de CHF 50'000 au fonds de rénovation de l'Auberge communale.

Ensuite, la Municipalité a décidé de doter fortement le fonds de durabilité, lequel atteindra CHF 300'000.- au 31.12.2022. De cette manière, la Municipalité pourra soutenir l'effort nécessaire à la transition énergétique ainsi que les multiples défis climatiques qui se présenteront dans les années à venir.

Finalement, la Municipalité a décidé d'attribuer CHF 1'431'278.30 à des amortissements supplémentaires. En procédant ainsi, la charge des exercices futurs sera diminuée. Cette baisse de charge pourra être mise au profit, par exemple, du financement de nouveaux investissements en faveur de nos infrastructures.

Après attribution, aux points mentionnés ci-dessus, le résultat net de l'exercice se monte à CHF 219'649.42. Il est également proposé que ce montant soit porté au compte capital, dont les mouvements sont illustrés dans le tableau suivant.

	Capital			
	01.01	Attribution	Prélèvement	31.12
2021	1'941'009.07	207'898.89	0.00	2'148'907.96
2022	2'148'907.96	219'649.42	0.00	2'368'557.38

16 Conclusion

L'exercice 2022 présente un résultat meilleur qu'estimé dans le budget de la même année. Il se traduit par un bénéfice de CHF 1'935'716.37 avant utilisation, alors que le budget estimait un déficit de CHF 928'600.-. Plusieurs facteurs d'importance expliquent ce résultat, à commencer par une situation fiscale plus favorable qu'envisagée. Pour mémoire, le budget de cette nature repose sur des moyennes pondérées des précédents exercices, dans le but d'atténuer les différences (voir rubrique 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » à ce sujet). Dans tous les cas, notre administration n'a aucune influence sur les montants perçus par l'ACI.

Ensuite, la charge péréquative définitive s'est trouvée atténuée par un décompte provisoire considéré dans les comptes de l'exercice. Ce montant, porté en transitoire, représente à lui seul une amélioration de notre résultat de CHF 420'739.66 (voir rubrique 2.1.4 « Péréquation et facture sociale » à ce sujet). Le résultat de l'exercice s'explique par une hausse des produits encore plus forte que celle des charges, également en augmentation par rapport au budget 2022.

La Municipalité propose d'utiliser CHF 1'716'066.95 de son résultat à diverses fins. Premièrement, par l'amortissement supplémentaire de deux postes au bilan qui permettront d'alléger la charge des exercices futurs, mais également par des dotations importantes à des fonds, notamment en faveur de la durabilité (voir rubrique 15 « Résultat et attribution » à ce sujet). De cette manière, la Municipalité signe en faveur de l'avenir, tant sur le plan économique que durable.

Au cours de l'exercice, c'est une diminution de CHF 2'795'000.- de l'endettement brut qui a été opérée suite au remboursement intégral d'un emprunt conséquent qui n'a pas été renouvelé, lequel s'ajoute aux échéances d'amortissement courantes observées chaque année. Cette diminution a notamment été possible grâce aux précédentes marges d'autofinancement positives, voire excellentes, et le niveau de liquidités qu'elles ont amenées à la commune. A l'instar des précédentes années, c'est une marge positive de CHF 3'118'813.71 qui a permis de financer l'entier des investissements effectués en 2022, lesquels se montent à CHF 2'277'277.21 (voir rubriques 11 « Autofinancement » et 12 « Endettement » sur ces sujets).

Satisfaite des résultats observés, la Municipalité ne diminue par pour autant ses efforts afin de garder une maîtrise des charges qu'elle engage. Elle se préoccupe également de la situation humanitaire et politique mondiale qui ne cesse de défrayer la chronique et, de fait, traduit une incertitude palpable sur de nombreux marchés. Dans cette continuité, elle prête également attention à la situation financière helvétique secouée en début d'année 2023 par la chute de la deuxième banque nationale Crédit Suisse, sauvée de justesse par un rachat de la part de l'UBS. L'année 2023 ne manquera pas de défis que la Municipalité s'apprête à appréhender avec toute la prudence et la rigueur nécessaire.

17 Validation

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N°03/2023 du 24 mars 2023 « **Comptes 2022** »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2022 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Municipal des finances
Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 avril 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Le Secrétaire Municipal



Nathalie Greiner



Grégoire Vagnières

Annexes :
- Rapport d'examen succinct de l'organe de révision
- Décompte provisoire péréquation
- Comptes 2022
- Recueil des remarques aux comptes 2022

18 Rapport de révision succinct

Page 2/11

1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Nos travaux de vérification se sont déroulés du 4 au 6 avril 2023 dans les locaux de la Commune.

Une intervention a également été menée sur la situation provisoire au 30 novembre 2022 en date du 7 et 8 décembre 2022.

Lors de notre intervention finale en avril 2023, nous avons fait part de nos conclusions et observations à Monsieur Rochat, Chef des finances.

Les états financiers produits en annexe 1 et 2 correspondent à la comptabilité de l'exercice 2022. L'évaluation des postes du bilan, dont le total s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 42'015'684 (2021 : CHF 42'104'735) est conforme aux dispositions légales en la matière.

Nous avons reçu confirmation qu'au 31 décembre 2022, la Commune n'avait contracté aucune dette hors bilan ou engagement conditionnel, autres que ceux mentionnés dans l'annexe aux comptes. Par ailleurs, nous avons vérifié les indications figurant dans la liste de toutes les collaborations intercommunales.

Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les exigences ressortant du règlement révisé du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes découlant de l'article 93b de la loi du 28 février 1956 sur les communes, ainsi qu'avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité du 4 décembre 2017. En regard des seuils définis au chiffre 2 de ces directives, la vérification des comptes doit être effectuée selon les dispositions de la NAS 910, Review (examen succinct) des états financiers.

Le détail des vérifications opérées est consigné dans nos papiers de travail. Nos investigations permettent de constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés et le respect des principes d'établissement régulier des comptes. La liste des vérifications effectuées figure au point 7.

19 Décompte provisoire péréquation

Belmont-sur-Lausanne

Décompte provisoire 2022 Belmont-sur-Lausanne

Population : 3'838

N° OFS : 5581

Taux : 72

Valeur du point d'impôt péréquatif : 233'712

Participation à la cohésion sociale

Prélèvements conjoncturels

Droits de mutation, gains immobiliers et successio	617'307	
Impôt des frontaliers	2'159	619'465

Ecrêtage

Ecrêtage en points d'impôt: 2.77		764'594
----------------------------------	--	---------

Répartition solde après prélèvements conjoncturels et écrêtage

Solde en points d'impôt: 11.65		
Montant à charge de la commune		2'722'512

Total de la participation à la cohésion sociale		4'106'571
--	--	------------------

Péréquation directe

Compensation population	-	1'284'048
-------------------------	---	-----------

Compensation solidarité		-
-------------------------	--	---

Plafonds

Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	

Alimentation de la péréquation directe		4'488'942
---	--	------------------

Sous-total (avant dépenses thématiques)		3'204'893
--	--	------------------

Compensation (-) des dépenses thématiques à déterminer

Transports	-		
Forêts	-	-	-1'075'812.00

Total net de la péréquation directe		3'204'893	2'129'081.36
--	--	------------------	---------------------

Facture policière

Facturation aux communes délégatrices	-	
Répartition du solde de la facture	275'819	275'819

Total de la facture policière		275'819
--------------------------------------	--	----------------

Total péréquation et factures cantonales

Total net		7'587'283	6'511'471.34
------------------	--	------------------	---------------------

Synthèse en CHF